

#FINANCEMENT

Panorama des aides financières pour lancer son projet entrepreneurial en France

02.06.2017

Finance



par Maddyness

30 mai 2017 9h00

[f](#) [t](#) [in](#) [s+](#)

Avant même de s'immatriculer, il est important de connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre. Car non, un prêt à la banque n'est pas le seul moyen de financer votre jeune pousse. Et heureusement sinon certains auraient été obligés de renoncer à leur projet faute d'accord. La plateforme de financement participatif Bulb In Town liste les différentes alternatives qui existent.

"La banque". Souvent, c'est ce que répondent les créateurs ou chefs d'entreprise quand on leur demande vers qui ils comptent se tourner pour financer leur projet d'entreprise. La banque, c'est effectivement une option, mais il existe beaucoup d'autres aides pour créer son entreprise. Ouvrez l'œil, les informations suivantes pourraient bien vous être utiles !

- **Les prêts :**

- **Le prêt d'honneur :** c'est un prêt à taux zéro, sans intérêt, sans garantie. Il est accordé à la personne et non à l'entreprise, ce qui signifie que si vous êtes 2, 3 ou 4 associés, c'est autant de prêts potentiellement octroyés. Ce prêt doit être subordonné à un emprunt bancaire et le remboursement peut être différé. Les montants prêtés varient de 2 000 à 50 000 euros **selon les territoires et la nature du projet**. Il est délivré par les réseaux Initiative France ou Réseau Entreprendre.
- **Prêt "Nacre" :** c'est également un prêt à taux zéro, sans intérêt et sans garantie. Il est proposé aux personnes physiques sans emploi ou qui ont des difficultés pour s'insérer durablement dans l'emploi. Il doit être couplé avec l'obtention d'un prêt bancaire ou d'un microcrédit et les montants varient de 1 000 à 8 000 euros. Depuis le 1er janvier 2017, l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise étant une compétence dévolue aux régions, ces dernières réfléchissent à une refonte du dispositif qui sera notamment amené à changer de nom. Il se peut que l'attribution de ces prêts soit suspendue dans certaines régions, dans l'attente de nouvelles dispositions. Ces prêts sont délivrés par les réseaux France Active, ou Initiative France. Ce dispositif est réservé aux entreprises en création (pas projets de développement).
- **Microcrédit :** dispositif consistant à prêter de petites sommes d'argent à des personnes qui n'ont pas accès au système bancaire classique, faute de garanties réelles ou d'apport personnel suffisant. Ce système du microcrédit a été inventé par Muhammad Yunus, prix Nobel de la paix en 2006, pour aider les plus démunis à développer une activité économique au Bangladesh. En France, ils sont délivrés par l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique). Le montant maximal est de 10 000 euros pour une durée de 48 mois maximum et les taux d'intérêts varient entre 6% et 7%. Le microcrédit permet de **financer tous types de besoins** (même de la trésorerie) et tous types de structure juridique (micro-entrepreneurs également), pour les entreprises en création ou ayant jusqu'à 5 ans d'existence.

- **Les subventions** : selon votre besoin, vous pouvez prétendre à des subventions d'exploitation ou des subventions d'investissement. Elles sont délivrées à des échelles différentes : au niveau de l'Europe, de l'Etat français, des régions, des villes. Les critères d'attribution varient selon le profil du porteur de projet (je crée une entreprise et je suis "handicapé", je suis "jeune", ou je suis une "femme", etc.), selon la nature du projet (mon projet est tourné vers les énergies renouvelables, c'est un projet de l'Economie Sociale et Solidaire, etc.). Elles vous seront souvent proposées par les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise, d'où l'importance de se faire accompagner lorsqu'on est en création.
- **Le financement participatif ou crowdfunding** (financement par la foule) : cette méthode innovante consiste à faire financer un projet ou une partie d'un projet en proposant au public de contribuer en nombre, afin de récolter la somme nécessaire. Ces collectes de fonds sont réalisées via une plateforme en ligne. Il est possible de collecter jusqu'à 2,5 millions d'euros par ce système de financement. Celui-ci a, par ailleurs, de nombreuses autres vertus telles que communiquer, créer une communauté, tester son marché, développer des compétences, etc. Il existe 3 types de financement participatif : le don contre don, l'investissement (ouverture du capital social) et le prêt. L'association Financement Participatif France a publié [un panorama de ses plateformes membres](#), réparties selon leur domaine de compétence et leur éventuelle spécialité. En voici quelques unes :
- **Bulb in Town** : créée en 2012 par Alexandre Laing et Stéphane Vromman, c'est le premier site de financement participatif de proximité en France avec plus de 700 entreprises financées et 7 millions d'euros collectés. Immatriculée IFP (Intermédiaire en Financement Participatif) et CIP (Conseiller en Financement Participatif), elle est dédiée aux entrepreneurs de l'économie réelle : commerçants, artisans, agriculteurs, industriels, associations, autant de projets financés sur la plateforme en échange de contreparties (don contre don), d'actions ou d'obligations (investissement participatif). Le credo de Bulb in Town ? Permettre aux habitants de devenir acteurs du développement de leur territoire en soutenant des projets près de chez eux. La plateforme accompagne les porteurs de projets à chacune des étapes-clés, grâce à des coachs qui suivent les projets pendant toute la préparation et le déroulement de la campagne et prodiguent de nombreux conseils. Les montants collectés s'échelonnent entre 1 000 euros et 2,5 millions d'euros. Vous pouvez découvrir nos campagnes coups de cœur du mois !

- Certaines plateformes comme [Ulule](#) ou [Kiss Kiss Bank Bank](#) sont spécialisées dans le don contre don, avec ou sans contrepartie, et peuvent aider à financer le lancement d'un produit innovant. Les projets présentés sont étudiés par les plateformes, qui demandent parfois des "proofs of concept" pour attester de la qualité du produit à financer. D'autres plateformes sont plus spécialisées, soit sectorielles ([Humaid](#) pour les projets autour du handicap ou [WineFunding](#) pour la viticulture) soit géographiques ([Cofundy](#) pour l'Afrique ou [Kocoriko](#) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes).
- [Lendopolis](#) ou [Unilend](#) sont, elles, spécialisées dans le crédit participatif, qui recouvre différentes formes. Là encore fleurissent un certain nombre de plateformes sectorielles ou géographiques.
- Enfin, [Wiseed](#) ou [Sowefund](#) proposent à des particuliers d'investir dans des projets, c'est-à-dire de prendre des parts au capital ou de bénéficier de royalties. Dans ce domaine aussi, il existe une myriade de plateformes spécialisées.
- **Les garanties bancaires** : ce dispositif permet à des personnes de contracter un prêt afin de créer ou de développer leur entreprise, en apportant des garanties extérieures à la banque et en protégeant leur patrimoine personnel. Le réseau France Active propose des garanties bancaires à faible coût pour des prêts allant de 5 000 à 100 000 euros et qui s'adressent spécifiquement aux femmes créatrices d'entreprise, aux demandeurs d'emploi, aux personnes issues de quartiers "politique de la ville" ou s'y implantant, et aux entrepreneurs engagés. Bpifrance est un autre organisme proposant une garantie bancaire de 50% à 60% du concours bancaire pour les nouveaux entrepreneurs.
- **Le crédit-bail** : le crédit-bail, aussi appelé "leasing", permet de financer des équipements sans apport initial. Cette solution peut s'appliquer pour de l'immobilier et ou du mobilier. Dans les deux cas, cela nécessite l'achat, par le crédit-bailleur, de l'immeuble d'entreprise ou de l'équipement qui sera ensuite loué à l'entreprise, généralement avec option d'achat en fin de contrat. C'est la banque ou l'organisme vendeur qui proposeront ce type de financement.
- **Autres options** :
 - Prix attribués dans le cadre de concours : de nombreux concours dédiés à l'entrepreneuriat existent. Les gagnants reçoivent la plupart du temps des dotations, gagnent en visibilité, apprennent à communiquer autour de leur projet, qu'ils crédibilisent aux yeux du grand public. Retrouvez tous les concours et leurs actualités sur [la page dédiée de Maddynews](#)

- Aides financières spécifiques : le dispositif ACCRE l'Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise (distribuée par Pôle Emploi) permet au créateur, sous conditions, de bénéficier d'une exonération de charges sociales pendant 1 an. Il faut faire la demande lors de la création de l'entreprise ou dans les 45 jours suivant la création. Cap Emploi est un organisme qui œuvre pour favoriser l'emploi des personnes handicapées et propose des aides à la création d'entreprise sous forme de subvention AGEFIPH.
- Business Angels : ce sont des personnes physiques qui investissent une part de leur patrimoine au capital de jeunes entreprises innovantes à fort potentiel de croissance. Faire appel à ce type de personne permet de lever des sommes qui vont de 100 000 à un million d'euros. Vous êtes investisseur ? Vous pouvez regarder ici [pourquoi investir dans l'économie réelle](#).

Et la bonne nouvelle pour la fin : **tous ces dispositifs et ces aides financières peuvent se cumuler** ! Sélectionnez ceux qui vous paraissent en adéquation avec votre projet et contactez les organismes concernés. Les prêts personnels, les subventions ou encore le crowdfunding permettent d'augmenter l'apport global dans le projet, on parle de "renforcement des fonds propres" et, cumulés à des garanties, ils peuvent permettre de débloquer de la dette bancaire. Pour être au courant des derniers changements sur votre territoire, vous pouvez consulter le site [aides.fr](#), et les conseils régionaux, qui pilotent avec la loi NOTRe la création d'entreprise.

De nombreux organismes peuvent vous conseiller dans vos démarches – de création, reprise ou développement – et dans la constitution des dossiers pour prétendre aux aides financières :

- Les chambres consulaires (CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie ; CMA : Chambre des Métiers de l'Artisanat ; CA : Chambre d'Agriculture),
- Des structures associatives d'accompagnement à la création d'entreprise (Initiative France, France Active, ADIE, Afile 77 etc.)
- Des réseaux d'experts comptables (Cerfrance, Acom)
- Des avocats (Saul Associés etc.)
- Les incubateurs et accélérateurs